

Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine

1998/0194(CNS) - 14/12/1998 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 97/12/CE, notamment en ce qui concerne le délai accordé aux Etats membres pour en transposer les dispositions et instaurer de nouvelles règles concernant le contrôle et la surveillance des maladies. **MESURE DE LA COMMUNAUTE:** directive 98/99/CE du Conseil modifiant la directive 97/12/CE portant modification et mise à jour de la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine. **CONTENU:** la modification vise à reporter d'un an la date à laquelle les Etats membres doivent se conformer aux nouvelles annexes de la directive 64/432/CEE (actuellement le 01/07/1998 selon la directive 97/12/CE). A noter que la Commission avait fondé sa proposition sur les articles 43 et 100 A du traité (codécision) alors que seul l'article 43 a été retenu par le Conseil. Lors de l'adoption, la Commission a confirmé sa réserve sur la modification de la base juridique intervenue lors des négociations. **ENTREE EN VIGUEUR:** 31/12/1998 **ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION:** 01/07/1999 et 01/01/1999 selon les dispositions.